

Annexe 1 : Les perceptions de concertations régionales en itinérance

La réalité sherbrookoise

Au cours des dernières années, les partenaires de la Table itinérance de Sherbrooke ont mené des travaux qui ont conduit à l'adoption, en juin 2011, d'un Cadre de référence¹. Ce document précise que les principales lacunes se situent au cœur de deux grands enjeux : *l'accessibilité aux services* et le *développement de solutions durables* telles que le logement, le travail et les milieux de vie ². Plusieurs des actions inscrites au Plan d'action interministériel peuvent servir de levier pour mieux répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance sur le territoire de Sherbrooke. Pour illustrer, voici notamment trois projets prioritaires dont le développement et la consolidation sont liés à des leviers qui pourraient être obtenus dans le cadre du Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013.

1. LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ L'AUTRE -TOIT

Objectifs du Plan d'action interministériel en lien avec ce service :

OBJECTIF 2.1

Améliorer l'accès au logement pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir

(Action 28 : réservation d'unités dans le cadre du programme Accès Logis)

OBJECTIF 2.2

Offrir un soutien aux personnes pour favoriser leur maintien en logement

(Action 30 : consolidation du soutien communautaire en logement social))

La préoccupation grandissante à l'égard de l'accès au logement a conduit les partenaires de Sherbrooke à la création d'une coopérative de solidarité en habitation sociale avec soutien communautaire pour les personnes en situation d'itinérance. Depuis 2009, un travail colossal a été réalisé par les groupes de travail, à commencer par l'identification du besoin et de la formule privilégiée. Ainsi, le développement de 44 unités de logement au sein de 4 immeubles est projeté d'ici 2 ans.

Le développement du logement social pour des projets en itinérance et la bonification du programme de financement du soutien communautaire en logement social sont des mesures essentielles pour soutenir les partenariats locaux et régionaux. De fait, les partenaires doivent

¹ TABLE ITINÉRANCE DE SHERBROOKE, Cadre de référence sur l'itinérance à Sherbrooke, juin 2011, 60 p.

² Ibid, p. 22

pouvoir prendre ancrage sur deux actions prévues au Plan d'action interministériel, soit l'**action 28**, qui porte sur la réservation d'unités dans le cadre du programme Accès Logis pour une population itinérante, et l'**action 30** portant sur la consolidation du soutien communautaire en logement social. D'abord, il est fondamental que toutes les régions du Québec aient accès à une portion du 10 % des unités réservées à une population itinérante. Par ailleurs, la consolidation du soutien communautaire doit assurer que toutes les unités consacrées à des projets en itinérance disposent des ressources financières requises pour le déploiement des services de soutien communautaire qui y sont associés.

2. HÉBERGEMENT D'URGENCE POUR HOMMES ET FEMMES ET HÉBERGEMENT DE TRANSITION POUR HOMMES

Objectif du Plan d'action interministériel en lien avec ce service :

OBJECTIF 3.1

Améliorer l'accessibilité et l'adaptabilité des services de santé et des services sociaux

(Action 35 : consolidation des places en hébergement d'urgence pour hommes, femmes et personnes autochtones)

Le Partage Saint-François est la plus importante ressource d'hébergement à Sherbrooke en ce qui concerne le nombre de personnes desservies. Au cours de l'année 2010, 269 hommes ont séjourné en hébergement de transition (Maison Wilfrid-Grégoire) et 652 personnes ont fréquenté le refuge d'urgence (Accueil Poirier). L'organisme communautaire est reconnu par l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie, mais il ne bénéficie encore d'aucun financement de base pour la dispensation des services. Le service de refuge, quant à lui, est maintenu grâce au financement de la SPLI, qui n'a par ailleurs jamais été indexé. Ce financement, insuffisant, permet difficilement à l'organisme de jouer son rôle efficacement en terme d'accueil, de référence et d'accompagnement dans les processus de réinsertion.

La situation financière de l'organisme préoccupe l'ensemble des partenaires. La disponibilité de financement dans le cadre de l'**action 35** du Plan d'action interministériel permettrait au milieu de disposer des ressources pour le développement et la consolidation du service d'hébergement, volet absolument déterminant dans l'offre de service en itinérance à Sherbrooke.

Enfin, la consolidation des places en hébergement d'urgence touche aussi le service offert aux jeunes mineurs, garçons et filles. Au cours de la dernière année, quelque 133 jeunes ont utilisé les services d'hébergement offerts par la Maison jeunes-Est qui ne dispose d'aucun financement récurrent pour ce service.

3. TRAVAIL D'UN JOUR : UN SERVICE D'EMPLOI PAYÉ À LA JOURNÉE

Objectif du Plan d'action interministériel en lien avec ce service

OBJECTIF 3.3

Favoriser le recours à des programmes adaptés d'insertion ou de réinsertion dans la communauté et le marché du travail

(Action 46 : mise en place de projets expérimentaux concertés de réinsertion sociale et professionnelle)

La participation sociale et socioprofessionnelle constitue l'une des cibles visées par la Table itinérance de Sherbrooke. En conséquence, les stratégies, les approches et les opportunités d'inclusion doivent être diversifiées et adaptées à des situations de très grande marginalité. Bien que l'insertion en emploi régulier puisse être un objectif réaliste et une aspiration légitime pour bon nombre de personnes, plusieurs en sont très loin et doivent bénéficier de mesures d'inclusion très souples en terme de processus et de finalité.

Les partenaires disposent d'un projet-pilote prêt à être mis en place et qui consiste à expérimenter un service d'emploi, d'accompagnement et de référence dédié aux personnes en situation d'itinérance et de désaffiliation sociale. Cette démarche s'inspire de projets concluants réalisés ailleurs au Québec et mobilise plusieurs partenaires du milieu au sein d'un comité de pilotage. La disponibilité d'un financement dans le cadre de **l'action 46** permettrait à l'organisme promoteur, le Tremplin 16-30, de mettre en œuvre l'expérience pilote d'une durée de 15 mois.

TABLE ITINÉRANCE RIVE-SUD (TIRS)
COMITÉ RÉGIONAL ITINÉRANCE DE LA MONTÉRÉGIE (CRIM)

ANNEXE POUR DOCUMENT MÉMOIRE DU RSIQ.
AUDIENCES COMMISSION DE LA SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

*La Montérégie ne fait pas partie des quatre (4) régions choisies
du Plan d'action interministériel en itinérance et pourtant :*

- Sa population est équivalente (1,44 millions d'habitants) à celle de la région de Montréal.
- La Montérégie est deuxième région la plus peuplée du Québec après celle de Montréal.
- Parmi toutes les régions, c'est dans la Montérégie que la population devrait augmenter le plus en nombre absolu (+297 000 personnes) : une croissance de 22 % entre 2006 et 2031 alors qu'elle ne devrait croître que de 15,8% à l'ensemble du Québec.
- Un profil statistique de la Montérégie a été produit dans le cadre des Rendez-vous de la solidarité 2009 (MESS, 2009). On y constate que le taux de faible revenu de la région, mesuré pour les personnes à l'aide de la MPC³, a diminué de 1,9 point de pourcentage entre 2000 et 2005, contre 2,7 points de pourcentage dans l'ensemble du Québec.
- En lien avec cette tendance, les données de l'Institut de la statistique du Québec (2010), montrent qu'il y a eu, entre 2007 et 2010, une augmentation de 1 958 (4,4 %) prestataires d'aide sociale⁴ en Montérégie pour atteindre un total de 46 685 et de 522 (2,6 %) prestataires du programme de solidarité sociale⁵. À titre de comparaison, la proportion de prestataires d'aide sociale à l'ensemble du Québec a diminué de 2,3 % durant la même période alors que celle des prestataires de la solidarité sociale a augmenté seulement de ,04 %.
- Récemment, la Direction de santé publique de la Montérégie faisait le point quant à la situation des coûts d'habitation sur son territoire (Dallaire, 2011). Ainsi, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), les ménages devraient consacrer moins de 30 % de leur revenu brut aux coûts d'habitation. En 2005, près d'un ménage privé sur cinq (19 %) en Montérégie consacraient 30 % ou plus de leur revenu brut aux coûts d'habitation, ce qui correspond à plus de 100 000 ménages. À l'échelle des Réseaux locaux de services (RLS), cette proportion varie de 17 à 22 %.
- La proportion des ménages consacrant 30 % ou plus de leur revenu au logement peut atteindre 40 % dans certaines municipalités. De façon plus spécifique, plus du tiers des

³ La MPC de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC), est une mesure fondée sur le coût d'un panier donné de consommation.

⁴ Programme visant à accorder une aide financière de dernier recours aux personnes qui ne présentent pas de contraintes sévères à l'emploi. Il vise aussi à les encourager à exercer des activités favorisant leur intégration en emploi ou leur participation sociale et communautaire.

⁵ Programme visant à accorder une aide financière de dernier recours aux personnes qui présentent des contraintes sévères à l'emploi ainsi qu'à leurs conjoints. Ce programme vise également à favoriser l'inclusion et la participation sociale de ces personnes de même que leur contribution active à la société, avec le soutien et l'accompagnement qu'elles requièrent.

ménages non familiaux comportant une seule personne consacrent 30 % ou plus de leurs revenus aux coûts d'habitation (près de 55 500 ménages). C'est également le cas pour le quart des familles monoparentales (plus de 13 500 ménages). Ces types de ménages apparaissent donc particulièrement vulnérables.

Plus spécifiquement :

Les particularités locales dans la façon que se vit une situation d'itinérance

- 42% des particularités locales transmises portent spécifiquement sur les conditions de logement (i.e. rareté, prix, insalubrité) et les façons de réussir à trouver un lieu où dormir. Le phénomène d'errance, à coucher chez les uns et les autres, caractérise trois des six territoires à l'étude. Cette forme d'itinérance est perçue comme étant beaucoup moins visible et difficile à quantifier.
- Les autres particularités locales portent sur l'augmentation du phénomène chez les jeunes et les femmes; les problèmes de réinsertion consécutifs à une sortie d'établissement; sa complexité liée à une plus grande vulnérabilité psychologique; des valeurs et des normes d'autres communautés culturelles habitant depuis peu le territoire; sa migration à l'intérieur d'un territoire et d'un territoire à l'autre, particulièrement en période estivale; un manque de support ou d'accès à des services ayant pour effet de marginaliser davantage ces personnes. Finalement, une pauvreté extrême qui s'accroît et qui se transmet d'une génération à l'autre.

Les problèmes qui ne sont pas ou peu adressés dans les territoires

Une grande variété est observée dans les problèmes qui ne sont pas ou peu adressés. Ces problèmes sont souvent formulés en termes d'un manque de service pour répondre adéquatement, ou même minimalement, aux particularités des personnes en situation d'itinérance ou à risque de s'y retrouver. Ils se résument comme suit :

- des problèmes relatifs à la vision du phénomène. À titre d'exemple, souvent l'itinérance n'est pas abordée dans toute sa complexité. Ne pas aborder le phénomène de manière systémique et sur un long terme fragilise davantage le tissu social et contribue à accentuer les problèmes des personnes les plus vulnérables.
- Les problèmes de vision du phénomène sont aussi associés à un manque de préoccupation des élus municipaux et d'autres partenaires du territoire qui peuvent entretenir l'idée que l'itinérance n'existe que dans les grandes villes. Il peut aussi s'agir d'exclusion manifestée à l'égard de ces personnes, particulièrement lorsqu'elles présentent des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie.
- D'autres problèmes portent sur le manque d'accès et de suivi aux services (ex. : procédures administratives pour obtenir la sécurité du revenu; médecins généralistes;

évaluations psychiatriques; traitement de réadaptation; services dans les milieux de vie).

- Ces problèmes peuvent être associés à l'utilisation des espaces publics, à l'absence de loisirs pour les personnes les plus démunies ainsi qu'à un système de transport en commun souvent inexistant sur des portions importantes des territoires.

Fragilité des ressources existantes et les besoins de consolidation

Il est important de mentionner aussi la situation actuelle des organismes et des services disponibles concernant leur consolidation. Pour mieux comprendre cet enjeu nous donnons comme exemple la réalité vécue avec le programme fédéral nommé :Stratégie Partenariats pour la Lutte contre Itinérance (SPLI) :

- L'insuffisance et le manque de pérennité du financement couvrent 70% de ces aspects problématiques identifiés : l'absence de récurrence du financement amène de l'insécurité, de l'instabilité et du roulement des effectifs. Ils amènent également une surcharge du fait de renouveler à chaque fois les demandes de financement sans savoir si les argents seront effectivement au rendez-vous. Le temps qui est consacré à ces demandes est du temps qui ne peut être consacré aux besoins de la clientèle qui se présente à la porte. De plus, les argents disponibles ne permettent pas l'indexation ainsi que les dépenses autres que salariales (ex. : frais de déplacement) maintenant ainsi les conditions salariales à des planchers minimaux. À cet effet, les règles de reconduction des subventions qui ont été récemment utilisées dans le cadre d'IPLI font en sorte d'exclure à nouveau toute forme d'indexation et même de revenir à un plancher salarial d'il y a deux ans.

L'incertitude quant à la récurrence des budgets empêche la planification à long terme d'une offre de service améliorée ainsi que les effets durables des énergies investies. La viabilité à long terme d'un projet est ainsi compromise. Il en découle un enjeu majeur relatif à la capacité d'être efficace collectivement à contrer le phénomène de l'itinérance.

(Référence : Plan Communautaire en itinérance 2011-2014 Montérégie. Guy Vermette)

Ces informations donnent un léger aperçu de la réalité de la région montérégienne et de sa population. Une Politique en itinérance ne fera que mieux équiper le milieu face aux défis qui porte ce phénomène multi-problématique.

Lanaudière... Une région mobilisée par le phénomène de l'itinérance

L'itinérance se vit aussi dans Lanaudière. Bien que moins visible que dans les grands centres urbains, ce phénomène prend de l'ampleur dans notre région comme partout dans la province et son visage se modifie constamment. La situation de l'itinérance est préoccupante puisqu'elle est associée à une multitude de problématiques qui influencent son portrait et complexifient l'intervention et la prévention à y associer. Il faut aussi souligner que les situations d'itinérance se vivent souvent au détriment des familles, des amis, des réseaux tout entiers qui se retrouvent eux aussi interpellés, lorsque l'un des leurs se retrouve confronté à cette situation. Il faut donc éviter d'aborder l'itinérance en ne regardant que l'itinérant, mais l'envisager sous sa forme systémique.

Lanaudière a développé au fil du temps une offre de services diversifiés pour répondre aux besoins des personnes vivant des situations d'itinérance et de leurs proches. Depuis 2001, la Table Action Prévention en Itinérance de Lanaudière (TAPIL) mobilise les acteurs concernés pour échanger et agir sur cette réalité. Les membres de la TAPIL sont préoccupés et grandement interpellés par la croissance de l'itinérance dans Lanaudière. La Table regroupe majoritairement des organismes communautaires de différents milieux intervenant en itinérance ainsi que des personnes qui représentent le bureau régional de Service Canada, de l'Agence de la santé et des services sociaux, de ses deux Centres de santé et de services sociaux, du Centre jeunesse et de l'Engagement jeunesse.

La TAPIL a aussi créé depuis 18 mois, un Comité régional en itinérance avec la participation volontaire et assidue de différents partenaires impliqués dans les stratégies de lutte à l'itinérance. On y retrouve, le CSSSNL (la direction administrative des programmes santé mentale, famille-enfance-jeunesse, déficience intellectuelle, troubles envahissants du développement, dépendances) et le CSSSSL (les deux directions suivantes : la direction des programmes et services de santé mentale adulte et la direction des programmes et services généraux, de santé publique et de développement des communautés). À eux, se joint deux représentantes de L'Agence de la santé de Lanaudière (représentante de dépendances et d'itinérance et représentante de la santé mentale adulte) et le Directeur de la Santé publique de Lanaudière. On compte aussi sur la participation de l'agente responsable de l'Engagement Jeunesse et de deux représentants de la TAPIL. Ce Comité s'est donné un langage commun, des objectifs du continuum de services et une stratégie qui vise à répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance ou à haut risque d'itinérance.

Depuis 2001, les acteurs concernés par l'itinérance travaillent constamment avec un plan d'action annuel. Grâce à ses deux structures concernées par l'itinérance, on y répond à différents mandats pour assurer une offre et un continuum de services tout en impliquant les différents paliers décisionnels et organisationnels, ce qui permet de maximiser l'ensemble de la démarche. De plus, on a procédé à un

projet pilote pour faire une estimation des personnes en situation ou à risque d'itinérance dans Lanaudière à l'hiver 2011. Activité qui sera reconduite en 2012...

La région de Lanaudière est mobilisée et concertée, elle est volontaire et active afin de prévenir et contrer efficacement un problème aussi complexe que celui de l'itinérance. La région de Lanaudière est coordonnée dans ses actions avec l'ensemble des acteurs concernés par les différents aspects de l'itinérance tels que le logement, la santé, le revenu et l'éducation.

La région de Lanaudière déplore le peu de ressources financières injectées par le gouvernement pour pallier aux manques de ressources dédiées en itinérance. Son déploiement de services, bien qu'actifs et efficaces ne peut répondre à tous les besoins. Dans ce sens, elle ne peut que diriger les personnes ayant des besoins particuliers vers Montréal. Cependant, la région a constaté que ces personnes reviennent dans leur milieu de vie, après leur séjour dans les grands centres urbains, en ayant considérablement hypothéqué leur santé mentale et physique, ce qui entraîne des coûts supplémentaires en termes de services, notamment, dans le domaine de la santé et des services sociaux. De plus, que dire de l'exode de nos jeunes, de tous ceux qui n'ont pas accès aux soins psychologiques et psychiatriques, qui sortent des établissements et qui n'ont pas de soutien et d'encadrement, de ceux qui sortent de Montréal car ils sont en train de mourir à petit feu... Des exemples, nous en avons par centaines... Des centaines de personnes qui vivent dans la souffrance... Souvent seuls et laissées à eux-mêmes.

Bien qu'intéressant, le Plan d'action interministérielle n'a que très peu contribué au développement de services ou du continuum de services. La mobilisation du milieu s'est faite de façon volontaire sans qu'il y ait d'interventions du Ministère. Malgré tout, cette mobilisation s'est traduite par des activités tels que des activités de sensibilisation, dépôts de mémoires, colloque régional, états de situation, activité de dénombrement des personnes en itinérance et encore bien davantage. La région de Lanaudière a besoin d'être entendue par le Gouvernement. Notre région est bien organisée, connaît les besoins en lien avec l'itinérance et elle fait preuve de créativité et de dynamisme pour faire face aux défis de l'itinérance, Nous croyons que des conditions gagnantes ont été mises en place pour déployer les forces et les ressources nécessaire pour répondre aux personnes vivant ou à risque de situations d'itinérance. Il faut maintenant investir dans Lanaudière pour qu'elle puisse prendre tout son envol... investir en créant une *Politique en itinérance* mais aussi en injectant des ressources financières dédiées en itinérance, dans la région de Lanaudière.



Réseau des organismes et intervenants en itinérance à Laval

**RAPPORT DU RÉSEAU DES ORGANISMES ET INTERVENANTS
EN ITINÉRANCE DE LAVAL (ROUIL) DANS LE CADRE DE L'AUDIENCE DU RSIQ
novembre 2011**

Les impacts du plan d'action Interministériel en itinérance dans la région de Laval

L'arrivée du Plan d'Action nous aura permis de nous mobiliser et définir l'importance d'une action concertée pour contrer l'itinérance à Laval et ce, malgré le fait que nous sommes considérés comme la 3^{ième} plus grande ville au Québec et que nous n'ayons pas été reconnus dans le Plan d'Action comme grand centre urbain.

Laval étant une MRC, une île, une ville, il est donc plus facile pour notre région d'associer les acteurs des différents paliers (gouvernemental, municipal, politique, milieu communautaire) afin de travailler ensemble à l'amélioration des conditions de vie des personnes itinérantes ou à risque de le devenir.

Les besoins ou enjeux régionaux

- Sans le financement du gouvernement fédéral via le programme SPLI, le Plan Communautaire ne pourrait et ne pourra pas être réalisé dans sa totalité.
- L'Aviron, hébergement communautaire est un nouvel organisme qui ouvrira ses portes en janvier 2012. Celui-ci offrira aux personnes de plus de 18 ans, dans un contexte d'urgence sociale, un refuge temporaire à moyen ou long terme. Afin d'en assurer sa pérennité, celui-ci devra continuer de recevoir l'appui et la collaboration des différents acteurs sociaux et économiques du milieu.
- Le plan communautaire 2011-2014 de l'Agence de Santé et Services Sociaux reconnaît que le développement de nouvelles ressources s'avère un enjeu important pour soutenir le Plan d'Action.
À cet effet, le sous-financement de la région ne permet pas ce développement et vient affaiblir le réseau communautaire actuellement débordé.

Éléments caractérisant le besoin d'intervention gouvernemental dans notre région

Le rapport « La pauvreté à Laval : Au-delà des apparences » trace un portrait peu éloquent de la situation d'appauvrissement de plus en plus grande pour la région de Laval :

- 58 375 personnes vivant en ménage privé, vivent sous le seuil de faible revenu
- 51% sont des hommes et 49% sont des femmes.
- 86% proviennent de Laval même, 7% de Montréal et 4 % proviennent de la couronne nord.
- Le nombre de personnes à Laval qui proviennent d'une autre culture étaient de 47 825 en 1996 et de 73 565 en 2006.
- Le coût d'un loyer médian au Québec est de 566\$ / mois et à Laval il est de 630\$/mois.
- Les soupes populaires et les dépannages alimentaires ont plus que doublé leur clientèle et on assiste à une augmentation en flèche des loyers et du coût du panier d'épicerie.

Les annonces d'unités de logement social dans la région de Laval

En janvier 2012, L'Aviron, hébergement communautaire offrira 6 places en urgence et 18 unités de logements sociaux aux personnes itinérantes où à risque de le devenir.

Le besoin d'une politique en itinérance

LE ROILL affirme qu'une politique en ITINÉRANCE nous permettra d'avoir un cadre permanent composé de principes et de valeurs communes dans le but d'assurer le respect et l'amélioration des conditions de vie des personnes itinérantes ou à risque de le devenir.

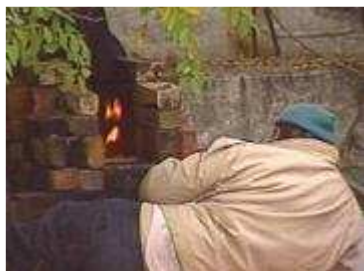
La politique accompagnée de son plan d'action interministériel, devra y inclure un budget suffisant permettant ainsi de répondre aux besoins des différentes régions affectées par cette réalité grandissante qu'est l'itinérance au Québec.

Pour le ROILL
Carol Pagé, Travail de Rue Île de Laval
Yvan Coiteux, Équipe itinérante CSSSL

Transit Sept-Îles

(annexe pour le mémoire du RSIQ)

La maison d'hébergement Transit Sept-Îles connaît une hausse de 30 % de son achalandage depuis deux ans.



Nous notons une recrudescence de la clientèle depuis le début des annonces des projets hydro électrique et miniers sur la Côte-Nord. Il y a des gens qui reviennent à Sept-Îles, sans avoir toutefois préparé leur retour, ni monétairement ni sans avoir réglé nécessairement leurs problèmes à l'extérieur.

Le plan d'action annoncer par le gouvernement du Québec n'a pas eu les impacts escomptés, encore. Naturellement la prospérité que vit la région de la Côte-Nord, surtout aux alentours de Sept-Îles, apporte son lot de désolation pour tous ceux qui ne pourront jamais bénéficier de toute ces retombées. Les personnes déjà marginalisé et stigmatisé par la maladie mentale, la dépendance ou l'itinérance souvent initié par le décrochage scolaire, sont souvent ceux qui sont le plus à risque de vivre de l'exclusion lorsque vient le temps de se trouver un logis. Notre taux de fréquentation le démontre et nous indique clairement qu'il y a un manque de logement à Sept-Îles présentement et qu'encore aucun programme national n'est venu en aide au action posé par la municipalité afin d'inciter le développement de chantiers de construction de logements.

Il n'y a aucun chantier de logement social d'annoncer étant donné que le programme Accès logis fut coupé en bonne partie. Une région comme la notre, aurait besoin qu'un tel programme soit bonifié en fonction du fait qu'à Sept-Îles cela coûte environ 45% plus cher qu'à Québec pour construire. L'offre et la demande ainsi que la distance d'approvisionnement de matériaux l'explique en parti. Les assiduités aux soupes populaires (2) ont augmenté à peu près dans la même proportion qu'à Transit Sept-Îles qui offre principalement l'hébergement, les repas, le soutien et la référence aux demandeurs. Une moyenne de 1000 demandes nous sont adressés par année et sur ce nous ne pouvons en héberger que 350. Nous manquons de moyen financier et le futur nous fait transpirer étant donné que nous n'en somme qu'à l'étape des annonces et que le flot des gens voulant venir s'établir à Sept-Îles pour travailler ou bénéficier de cette manne se ferait sentir qu'au début des travaux, c'est-à-dire les mois et les années qui viennent.

Un plan d'action c'est bien beau mais ce n'est qu'un plan. Assez difficile à évaluer et ne contenant pas beaucoup d'action défini, quantifiable et mesurable. Pour être vraiment efficace, nous avons vraiment besoin d'une politique qui à mon avis est moins «tendre» et plus «durable».



Les retombées et les attentes concernant le *Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013* pour la région de Québec

Québec, le 23 novembre 2011

L'adoption rapide du Plan d'action interministériel «avant les grands froids», en décembre 2009, nous laissait espérer la mise en œuvre de mesures concrètes afin d'améliorer les conditions de vie et de faciliter le cheminement des personnes itinérantes ou à risque de l'être de la région de Québec. Toutefois, bien qu'il y ait eu certaines avancées, un travail important reste à faire avant d'obtenir des résultats concrets.

Les retombées :

- mise en place d'un comité directeur où siègent les différents répondants régionaux des ministères investis dans le Plan d'action et octroi d'un fond de 50 000\$ par année pour y associer une coordination;
- octroi d'un montant récurant de 80 000\$ par année en soutien communautaire au logement.

Comme Québec est l'une des quatre régions ayant été sélectionnée pour le projet de comité directeur, nous avons eu l'opportunité d'expérimenter ce modèle. Évidemment, une nouvelle structure de cette ampleur ne se met pas en place rapidement. De plus, le défi d'identifier les bons interlocuteurs régionaux s'avère exigeant; c'est d'ailleurs possiblement ce qui explique l'absence de retombées directes deux ans après l'adoption du Plan.

Toutefois, malgré l'absence de résultats concrets à ce jour, le comité directeur offre des possibilités intéressantes, notamment en ce qui a trait à la capacité de travailler sur les facteurs structurels faisant obstacle au cheminement des personnes itinérantes ou désaffiliées.

Parmi nos attentes :

- obtenir des avancées quant à la mise en œuvre du comité directeur en itinérance dans l'année à venir, notamment par l'assouplissement des barrières structurelles;
- répondre aux besoins grandissants des personnes avec des problématiques multiples, par la mise en place d'un «drop-in» ou d'une mesure s'apparentant au «répit-dégrisement», tel que proposé à Montréal;
- adopter des mesures d'urgences afin de pouvoir contrer efficacement le débordement dans les refuges;
- consolider les mécanismes de concertation communautaire et institutionnelle afin de favoriser le cheminement des personnes.

Enfin, l'une des grandes lacunes du Plan d'action interministériel pour la région de Québec consiste en un manque important de retombées directes pour les personnes en situation d'itinérance et les organismes

qui les accompagnent. Rappelons qu'au deux tiers de l'échéancier du plan d'action, un travail colossal reste à faire avant d'obtenir des gains concrets.



Avis- Mise en œuvre du Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013 du Gouvernement du Québec : Toujours la nécessité d'une Politique en itinérance

Déposé par le conseil d'administration du CRIO
 25 novembre 2011

Introduction

Lors de son audition devant la Commission parlementaire sur l'itinérance en octobre 2008, le Collectif régional de lutte à l'itinérance en Outaouais espérait que nos élus saisissent l'importance du phénomène dans notre région et qu'ils considèrent notre situation régionale particulière. En effet, Gatineau forme avec Ottawa la région de la capitale nationale du Canada, ce qui en fait une zone urbaine d'envergure posant de grands défis. Trois ans plus tard, l'illusion d'une grande richesse perdue en Outaouais bien que le travail au quotidien du CRIO et de ses membres ait permis de briser un peu ce mythe, afin que la population comprenne l'ampleur des difficultés liées entre autres à la pauvreté, dont l'ultime expression se répercute dans l'accroissement et la complexification du phénomène de l'itinérance dans notre région.

De plus, le CRIO espérait que cette commission permette **une reconnaissance du phénomène de l'itinérance chez les familles**, qui, en cette fin de 2011, cognent en grand nombre aux portes des organismes de l'Outaouais. Bien que pour lui la publication d'un Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013 soit un premier pas, le CRIO se répète tout de même, rappelant qu'il est inadmissible que dans un pays, une province, une région riches comme les nôtres des hommes, des femmes et des enfants se battent chaque jour pour leurs droits et leur dignité. C'est pourquoi, devant les députés mandatés par cette Commission en 2008 nous espérons que les consultations permettraient de faire prendre encore davantage conscience de **l'importance que le Québec se dote d'une réelle politique en itinérance**. Nous sommes déçus, malgré la recommandation de ce point essentiel dans le rapport de la Commission de la Santé et des Services sociaux, que le Gouvernement n'ait pas encore agité en ce sens.

Ce qui s'est fait en Outaouais depuis le passage de la Commission...

En 2007, le CRIO publiait son Plan d'action concerté de lutte à l'itinérance en Outaouais 2007-2008, suite à un état de situation inquiétant :


- L'augmentation et les différents visages de la population itinérante; l'accroissement des personnes à risque de le devenir et la recrudescence du nombre de familles nécessitant un accompagnement, des jeunes de plus en plus jeunes qui se retrouvent itinérants ou à risque d'itinérance;
- Une crise du logement perpétuelle et de plus en plus intense (prix du logement v/s revenu, insalubrité, etc.);
- Une complexification et une diversification du phénomène de l'itinérance (dépendances, dont la toxicomanie et le jeu, la santé mentale, la judiciarisation, etc.);
- Une pauvreté persistante et grandissante;
- Une situation frontalière avec Ottawa (Ontario) qui crée des défis importants pour notre région.

Suite à ces constats, il y a eu une volonté accrue des partenaires à travailler pour un continuum de services et de palier aux trous de services existants qui ont alors été identifiés, afin de maintenir le lien avec les personnes accompagnées dans leurs organisations. En y mettant beaucoup d'énergie, de temps et d'implication, les membres du Collectif ont donc publié leur plan d'action concerté de lutte à l'itinérance 2007-2012 en septembre 2007, suite à quoi ils ont procédé à l'incorporation du CRIO (en février 2008) et embauché une coordination en mars 2008, ayant constaté qu'ils ne pouvaient, sans permanence, porter toute la concertation, les représentations politiques, la sensibilisation et la lutte pour le financement adéquat de la mission des organismes sur leurs épaules.

D'ailleurs, à propos de ce dernier point, le CRIO avait organisé en décembre 2007 une journée de rencontre avec le ministre responsable de l'Outaouais à l'époque, monsieur Benoit Pelletier. Les situations de l'itinérance et du logement en Outaouais lui ont été exposées et des démarches s'en sont suivies pour le financement de la coordination régionale en itinérance (relevant du CRIO) et de cinq groupes communautaires en grave déficit. Quatre des cinq groupes ont vu un rehaussement de leur financement à la mission. Cependant, le financement d'une coordination régionale, plutôt que d'être octroyé au CRIO, a été

donné à l'Agence SSSO pour la création de la CRILI (Commission régionale intersectorielle de lutte à l'itinérance en Outaouais). Mise sur pieds en octobre 2008 (peu après le passage de la Commission parlementaire sur l'itinérance à Gatineau), la CRILI a débuté ses rencontres en 2009, avant la publication du Plan d'action interministériel en itinérance, donc avant que Gatineau ne soit désignée comme ville pilote pour la mise en œuvre d'un comité directeur (mandat du MSSSQ donné à l'ASSSO et officialisé en juin 2010).

Avant 2009 (début des travaux du Comité directeur – CRILI)	Depuis le début des travaux de la CRILI
<ul style="list-style-type: none"> -Rencontres de la CRILI ont débuté au printemps 2009 ; -Plusieurs « temps morts » dus à un changement au niveau de la personne responsable et aux difficultés à mobiliser les partenaires; -Participation inégale des différents ministères. Certains étaient carrément absents ; -Impossible d'y aborder les questions financières, l'idée étant de faire plus avec ce que l'on a, plutôt que de voir comment ensemble nous puissions peut obtenir davantage de ressources ; -Limite de l'action régionale : impossible d'y adresser les causes structurelles de l'itinérance. 	<ul style="list-style-type: none"> - Juin 2010, annonce du MSSSQ : 50 000\$ / annuel octroyé à l'Agence de la Santé et des Services sociaux de l'Outaouais (ASSSO) pour la coordination du Comité directeur (CRILI), dans le cadre du Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013 ; - La CRILI a été au neutre entre septembre 2010 et février 2011. - Un plan d'action a toutefois été élaboré, portant sur trois priorités régionales : <ol style="list-style-type: none"> 1) La concertation 2) Le logement 3) L'accessibilité aux services - Par contre, même après près de trois ans de concertation au sein de la CRILI, les répercussions positives « sur le terrain », les actions concrètes qui ont un impact dans la vie des personnes et des familles, résultant de ce plan d'action se font toujours attendre. - Absence de leadership de la part des personnes responsable du comité directeur (CRILI) - Insatisfaction majeure quant à l'utilisation des sommes dédiées à la coordination du dossier itinérance à l'ASSO (comité directeur et SPLI), compte tenu qu'il n'y a pas une ressource humaine exclusivement dédiée au dossier de l'itinérance malgré les sommes obtenues (72 986\$)

 **Principales demandes formulées en Commission parlementaire en 2008... et ce qu'il en advient en 2011**

Les recommandations partagées avec le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec (RSIQ)

	Réalisées	Oui	Non
Que le Gouvernement du Québec adopte rapidement une politique en itinérance, dans le respect des six axes de droit soutenus par le RSIQ.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X
Que le Gouvernement du Québec consolide et augmente le financement récurrent de la mission de base des organismes luttant contre l'itinérance, autant au niveau de l'aide, de l'accompagnement, de la prévention ou de la défense de droits.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X Absence en Outaouais
Que le Gouvernement du Québec consolide et augmente le financement des approches novatrices qui permettent d'offrir des lieux d'appartenance, de briser l'isolement, d'être accompagnés pour résoudre diverses problématiques.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X Pas en Outaouais
Que le Gouvernement du Québec assure un revenu décent et accessible pour tous et toutes par l'augmentation des revenus de base, afin de mettre fin au cycle infernal de la pauvreté et de l'itinérance.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X
Que le Gouvernement du Québec garantisse, par des mesures adéquates législatives ou autres, l'accès des expulsés à un logement de substitution pour éviter que des personnes et des familles ne se retrouvent à la rue.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X
Que le Gouvernement du Québec subventionne davantage de logements sociaux et que les enveloppes destinées au support communautaire soient augmentées.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X

Que le Gouvernement du Québec s'assure que les différentes institutions publiques préparent et prennent la responsabilité des transitions des personnes et ce, avant leur sortie, afin que ces dernières aient un logement. Une place en refuge ou en hébergement d'urgence ne devraient pas être envisagée comme un endroit pour « l'après »!		X
--	--	---

Les recommandations pour les Organismes de l'Outaouais

Réalisées	Oui	Non
Que l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais applique, actualise et respecte le Modèle d'organisation des services en itinérance en Outaouais, en y investissant les sommes nécessaires pour répondre aux besoins. En 2007-2008, il manquait 2 millions pour répondre aux besoins. * Il y a toutefois eu, via la CRILI, l'élaboration d'un nouveau plan d'action. Cependant, aucune somme supplémentaire n'y est rattachée.		X
Que les déficits de 2007-2008 des organismes communautaires en itinérance de l'Outaouais, totalisant 375 000\$, soient absorbés par le gouvernement tel que discuté depuis décembre 2007 lors des rencontres avec Monsieur Benoît Pelletier, ministre responsable de notre région de l'époque. * Les déficits continuent de s'accumuler et ce, non pas à cause d'une mauvaise gestion, mais de ressources insuffisantes pour répondre aux besoins grandissants.		X
Que le Gouvernement du Québec reconnaisse le statut particulier de l'Outaouais en ce qui concerne l'itinérance, afin que des mesures financières pour y remédier soient rapidement mises en place. L'Outaouais doit être considérée comme une région urbaine de plus de 500 000 habitants (région de la capitale nationale du Canada).		X
Que le gouvernement du Québec établisse les calculs liés aux revenus des ménages en Outaouais en tenant compte de notre réalité frontalière et des coûts de loyer qui sont ici les plus élevés au Québec.		X
Que le Gouvernement du Québec fasse pression sur la ville de Gatineau pour que cette dernière devienne rapidement ville mandataire auprès de la SHQ, afin de faciliter la réalisation des projets de logements sociaux. * Un point positif, suite aux demandes pressantes du milieu et des nombreuses représentations en ce sens, la Ville de Gatineau devenait, en 2010, ville mandataire de la SHQ pour le programme Accès-Logis.	X	

Les recommandations pour le Collectif régional de lutte à l'itinérance en Outaouais (CRIO)

Réalisées	Oui	Non
Que le CRIO puisse bénéficier d'un financement suffisant et récurrent à sa mission. * Après de nombreuses démarches et actions, le CRIO obtient un premier financement étatique (30 000\$/année) du SACAIS à partir de 2010. Bien qu'insuffisante, cette somme est tout de même un pas important pour la pérennité du CRIO.		X
Que le CRIO obtienne le financement nécessaire pour commander une étude afin de démontrer le statut particulier de l'Outaouais.		X
Que le CRIO obtienne le financement nécessaire pour la publication annuelle d'un bulletin de lutte à l'itinérance qui permettrait de colliger les données relatives à l'itinérance, tout en démystifiant le phénomène et faire prendre conscience de ses racines structurelles. * Grâce à la participation importante de ses membres, à des dons, à des commandites et à du financement via divers programmes (Centraide Outaouais), bien que n'ayant pas une récurrence de fonds pour le faire, le CRIO publie annuellement, depuis 2009, le Bulletin de lutte à l'itinérance en Outaouais Noir sur Blanc. Il publiera sa quatrième édition en février prochain.		X

Les conditions de SURvie des personnes et des familles : La situation ne s'améliore pas... au contraire !

- Grande pauvreté en Outaouais (20 à 25% de la population selon les études), non respect au droit à un revenu décent ;
- Problèmes de logement perpétuels, une crise du logement réellement abordable et de graves problèmes de salubrité ;
 - Coûts des logements (coût le plus élevé du Québec);
 - Rareté des unités de logement avec 3 chambres et plus;
 - Absence de logements sociaux en périphérie de Gatineau
- Désengagement de plusieurs institutions et « pelletage » vers les organismes communautaires ;
- Complexification des problématiques (santé mentale et physique, dépendances, violence, vieillissement de la population, etc.) ;
- Profilage social en hausse ;

- Organismes communautaires débordés.
- C'est bien beau la concertation, mais travailler ensemble et solliciter la participation des organismes communautaires, ça doit se financer !



Besoin d'une réponse effective et globale : Une politique en itinérance !

Un plan d'action triennal 2010-2013 est pour l'instant **LA** réponse gouvernementale à l'itinérance.

- ⇒ Investissements insuffisants, peu de portée concrète en Outaouais. Les personnes et les familles accompagnées par nos organismes communautaires n'ont vu aucune répercussion positive dans leur vie depuis la publication du Plan.
- ⇒ Que se passera-t-il après le 31 décembre 2013?
- ⇒ De quelle manière garder le cap sur les besoins de lutte «aux causes structurelles», quand un plan d'action s'attarde à l'atténuation des conséquences créées par ces mêmes structures?

Il nous apparaît évident et important que pour partager une vision commune et cohérente, qui traverse le temps et qui va au-delà du parti au pouvoir au Gouvernement, que le Québec doit rapidement se doter d'une **Politique en itinérance**.



Conclusion

Notre Collectif est une des treize concertations membres du Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec et nous adhérons à ce que notre regroupement soulève dans son mémoire. Il est urgent que collectivement, nous travaillions à l'amélioration des conditions de vie des personnes et non de leurs conditions de **SURvie**, ce que nous faisons fréquemment actuellement, répondant aux urgences, appliquant des solutions temporaires, faute de moyen pour réellement adresser le problème.

Les organismes communautaires de lutte à l'itinérance en Outaouais manquent de ressources, ils sont à bout de souffle. Ils ne peuvent plus pallier aux besoins criants de milliers de personnes (hommes, femmes, enfants, personnes âgées). Malheureusement, une des causes de cet essoufflement est le désengagement de l'État vis-à-vis des personnes démunies et marginalisées, qui se retrouvent coincées dans des situations qui se maintiennent étant donné le manque de réponses aux causes structurelles qui les y confinent.

Bien que Gatineau compte sur un comité directeur en itinérance (CRILI), une des mesures proposées par le Plan d'action, nous attendons toujours l'apport de cette approche interministérielle qui se concrétiserait dans la réalité des personnes et des familles que nos membres rencontrent quotidiennement. Au-delà de la concertation sur papier, il est impératif que rapidement nous puissions arriver à des impacts tangibles.

Nous le réitérons, l'itinérance, ce n'est pas une question qui relève seulement de la santé et des services sociaux, les autres grands ministères doivent se sentir plus interpellés. une signature apposée à un plan d'action n'est pas suffisante. Concrètement, l'État se doit d'investir dans des réponses structurelles et pour se faire, il doit nécessairement investir dans le financement adéquat et récurrent des groupes communautaires, tout en garantissant à toutes ses citoyennes et à tous ses citoyens un revenu décent pour vivre en toute dignité, un accès au logement décent et réellement abordable avec soutien communautaire au besoin, un accès aux soins de santé et le droit de cité. Cela ne peut passer que par l'adoption d'une Politique en itinérance.

BILAN DU PROJET PILOTE EN ITINÉRANCE À TROIS-RIVIÈRES

Le projet Pilote de Trois-Rivières se compose de deux structures de coordination : le comité directeur qui assure la coordination au niveau des organisations et l'équipe itinérance qui assure la coordination au niveau des interventions terrain.

Appréciation et bilan provisoire du comité directeur

D'emblée il faut reconnaître l'importance stratégique d'un comité interministériel et intersectoriel pour la problématique de la rupture sociale. C'est une opportunité inouïe qui nous est offerte, particulièrement aux organismes dont les services sont dédiés aux personnes en rupture sociale. Nous avons autour de la table des personnes cadres des principaux ministères et secteurs concernés avec le mandat de trouver des solutions, afin d'améliorer l'offre de services aux personnes en rupture sociale sur notre territoire.

Bien sûr, il n'y a pas d'argent neuf. Ce qui ne veut pas dire qu'on ne peut rien faire. Au contraire, nous y avons vu une opportunité de se concentrer sur l'adaptation des services publics aux contraintes de la réalité de la rupture sociale.

Le plus difficile a été de réussir à bien identifier des besoins auxquels nous pouvons répondre et à cibler des tâches et des objectifs réalisables. Tout n'est pas terminé évidemment, mais nous avons fait un bon bout de chemin, atteint des résultats intéressants et avons d'autres cibles en vue pour l'année à venir.

Ce que nous avons réalisé.

Une entente entre les organismes dédiés (Havre et Point de rue) et la Sécurité du Revenu relativement à un service de Fiducie volontaire, la gestion des situations d'exception lors des demandes et la réception des chèques pour les personnes sans adresse.

Une entente entre les Services correctionnels du Québec, les organismes dédiés (Havre et Point de rue) et la Sécurité du Revenu relativement aux personnes incarcérées.

Processus en cours

Un comité justice pour harmoniser et coordonner les pratiques entre la justice, la santé, les services correctionnels et la sécurité publique.

Un comité de travail sur une entente de collaboration entre la sécurité publique et l'Équipe itinérance.

Un comité pour le développement d'une clinique de médecine sociale, conjointement avec les organismes dédiés, le CSSSTR et la faculté de médecine de l'Université de Montréal à Trois-Rivières.

Un comité pour le développement de solutions d'hébergement transitoire et de logement permanent.

Ce sont les principaux processus en cours.

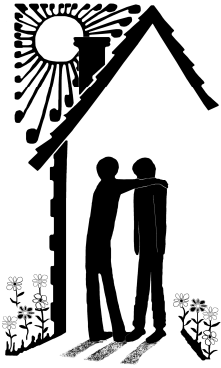
Appréciation et bilan provisoire de l'équipe itinérance

L'équipe itinérance de par sa structure et les mandats qui lui sont confiés introduit un niveau de coordination terrain des interventions et des services. Ce que ne peut pas faire le comité directeur. C'est sa limite. Tout le monde reconnaît l'importance stratégique d'une telle structure de coordination pour l'intégration des services et l'harmonisation des pratiques sur le territoire. Impossible de faire ça au niveau du comité directeur. Par contre, sans le comité directeur, il manquerait à l'Équipe itinérance un niveau d'action où elle n'a aucun levier. Les deux structures se complètent parfaitement.

L'Équipe itinérance a un double mandat : la coordination des services et le suivi de la clientèle. Au niveau du suivi, l'Équipe composée de 4 intervenants prend actuellement en charge 88 personnes : 70 hommes et 18 femmes. Un rapport détaillé a été soumis au Ministère de la Santé relativement aux résultats de l'implantation de l'Équipe itinérance. Une recherche évaluative débutera d'ici peu. Elle permettra de mieux documenter les réalisations de ce service novateur.

Michel Simard, d.g. Centre Le Havre et coordonnateur clinique de l'Équipe itinérance de Trois-Rivières.

*La Piaule
de Val-d'Or inc.*



Réalité de l'itinérance sur le territoire de la MRC de la Vallée-de-l'Or

Novembre 2011

À ce moment, La Piaule de Val-d'Or inc. assiste à la reconstruction de ses édifices. Dans le cadre du programme AccèsLogis, 22 nouvelles unités seront construites, d'ici mai 2012, afin de permettre à l'organisme de répondre à un besoin grandissant chez la clientèle itinérante. Un grand pas vers l'amélioration de nos services!

Il faut tout de même conserver notre réalisme! Le nombre d'unité est insuffisant pour répondre à la demande sur notre territoire. Il est triste de constater que le phénomène de l'itinérance poursuit son ascension, phénomène directement lié avec l'essor économique que connaît notre région ainsi que la réalité du logement. Or, il nous est difficile de lutter contre cette réalité avec seulement 22 unités. De plus, demain n'est pas la veille où nous verrons la situation de notre région se rétablir. Le taux d'inoccupation des logements est stable à 0% depuis nombre d'années déjà. Les unités de logements construites à ce jour n'ont même pas soulagé le besoin de logements sur le territoire. Alors, notre clientèle doit vivre de l'itinérance sur une plus longue période, les rendant ainsi plus vulnérables et fragiles. Nous considérons ce fait comme alarmant.

Mais qu'en est-il du plan interministériel pour nos régions? Cette question se pose surtout lorsque l'on constate que les financements obtenus proviennent des enveloppes discrétionnaires de certains ministres et non pas des fonds dédiés. Il est aussi pertinent de se questionner sur le soutien que reçoivent les différents organismes du milieu, plus spécifiquement le nôtre, qui intervient directement auprès de la clientèle itinérante. Comment peut-on prétendre intervenir efficacement afin de contrer l'itinérance, alors que notre principal bailleur de fond ne partage pas la même définition et vision de l'itinérance? Sans critiquer leur façon de faire, il est difficile pour les organismes communautaires de

La Piaule

de Val-d'Or inc.

continuellement se battre pour faire reconnaître le phénomène de l'itinérance ou même de s'entendre sur une simple définition, alors qu'il y a des centaines de personnes dans la rue sans logement, sans nourriture et qui requiert nos services. Il serait préférable que tous s'unissent afin de poser des actions concrètes pour cette clientèle dans le besoin, mais il n'en est rien.

Depuis les quatre dernières années, sur notre territoire, s'opère les services d'un dortoir, à bas seuil d'admissibilité. Ce projet pilote, maintenant établi et reconnu comme un service essentiel, est issu d'un besoin criant dans le milieu, puisque le phénomène de l'itinérance gagnait en visibilité. Nous serions dans l'erreur ici de comprendre que l'itinérance n'existait pas avant cette période, elle existait bel et bien! Seulement, elle était moins visible. Fait à noter que le projet Le Dortoir a servi d'exemple à l'établissement de d'autres services du genre dans la province. Malgré ce fait, Val-d'Or n'est même pas reconnue comme une ville problématique en ce qui a trait à l'itinérance et pourtant le portrait que l'on y dresse est loin d'être joyeux. En fait, nous avons constaté depuis les dernières années une hausse marquée du phénomène de l'itinérance, spécifiquement chez la clientèle féminine, clientèle qui présente des besoins différents de celle masculine. Aussi, la chronicité semble être de plus en plus présente chez une portion de notre clientèle et triste est de constater que malgré toutes nos actions, la réalité du milieu et le manque d'implication des paliers supérieurs l'emportent. De ce fait, nous constatons qu'il faudrait encore plus pour venir en aide à cette clientèle sans quoi nous allons les maintenir dans des conditions inacceptables, conditions dans lesquelles aucun d'entre nous ne seraient prêts à vivre. Cette fois, le communautaire ne peut supporter à lui seul le fardeau de cette réalité, et les actions posées ou envisagées dans le plan d'action interministériel en itinérance devront être maintenues, les ententes respectées afin d'avoir un réel impact.

Nous sommes fiers de citer que nos services et notre organisme sont grandement reconnus dans notre communauté. C'est bien peu dire lorsque nous considérons que le projet Rebâtir La Piaule a bénéficié de l'appui de l'ensemble des partenaires et des citoyens du milieu, ce qui en a fait un projet unique au plan provincial, voire même national. Cela démontre toutefois, que l'itinérance n'est pas l'affaire de tous! Nous souhaitons plus que tout, après tous ces constats, que des décisions fermes soient prises et maintenues afin de contrer le phénomène de l'itinérance, car en fait, nous sommes tous concernés!

Mireille Chevalier, Directrice générale

La Piaule de Val-d'or

La Piau
de Val-d'Or inc.

À Montréal

L'action du gouvernement du Québec en itinérance depuis 2009 : Un bilan qui rappelle l'urgence d'instaurer une Politique en itinérance



Le Plan d'action du gouvernement

En décembre 2009, le gouvernement du Québec dévoilait l'adoption de son Plan d'action interministériel en itinérance pour 2010-2013. L'adoption de ce Plan faisait suite à la tenue d'une importante Commission parlementaire sur l'itinérance. Après avoir reçu à Montréal, Gatineau et Trois-Rivières plus de 140 mémoires, celle-ci avait conclu à la nécessité d'une action gouvernementale majeure.

À sa sortie, le milieu a exprimé sa déception face à ce Plan. Ces grands objectifs sont pertinents, mais le peu de moyens qui y sont affectés, la faiblesse et le flou des mesures ainsi que son caractère temporaire constituent un tout largement insuffisant pour atteindre les objectifs de prévenir et réduire l'itinérance. Le budget accolé au Plan lors de son annonce était de 13 millions \$ sur 3 ans. Ces sommes ont été utilisées pour consolider le financement d'organismes d'hébergement, pour appuyer des projets de logement social avec soutien communautaire, consolider et développer certains services. Des investissements forts utiles mais trop modestes.

Dans le bilan de l'action gouvernementale, la ministre a ajouté les crédits de 49 millions \$ alloués par le gouvernement pour le logement social pour sans domicile fixe, un autre investissement intéressant, mais pas nouveau. On retrouve déjà ces 49 millions \$ pour le logement social pour SDF dans le Plan de lutte à la pauvreté, le Plan d'action en habitation, le dernier budget Bachand...

Au niveau de la responsabilité des institutions (centres jeunesse, milieu carcéral, hôpitaux) très peu de nouvelles actions ont été de fait ne serait-ce qu'amorçées, deux ans après l'adoption du Plan gouvernemental.

Le besoin d'une Politique

Partout au Québec, les organismes témoignent de l'accroissement du nombre de personne en situation d'itinérance ou qui en sont sur le seuil. Pour renverser cette situation, cela prend une Politique globale en itinérance, avec des moyens adéquats et une obligation de résultats de tous les ministères concernés, incluant les actions globales nécessaires pour faire reculer la pauvreté et avancer le droit au logement. Sans prendre cette voie, les plans d'actions en itinérance auront beau être bonifiés, le problème sera croissant.

En 1998, le dénombrement de Chevalier et Fournier¹ identifiait **12 666** personnes en situation d'itinérance ayant utilisé les ressources montréalaises leur étant destinées. En 2005, dans le cadre de sa consultation sur le logement et l'itinérance, le gouvernement fédéral estimait à **30 000** le nombre de personnes à Montréal pouvant se trouver en situation d'itinérance durant une année. En 2011, difficile de dire combien de personnes se retrouvent dans cette situation sur une base chronique, cyclique ou situationnelle, mais l'accroissement et l'aggravation de l'itinérance sont manifestes chez toutes les populations : hommes, femmes, jeunes, Autochtones, Inuit et communautés culturelles.

La Ville de Montréal a même convoqué le 1^{er} septembre 2011 une rencontre d'urgence avec une dizaine d'organismes pour faire le point sur la situation. Alors qu'en période estivale on assiste souvent à une baisse de fréquentation, l'été 2011 a été marqué par une utilisation sans précédent des ressources.

¹ S. Chevalier et L. Fournier, *Dénombrement de la clientèle itinérante de Montréal et Québec, 1996-1997*, Québec, Santé Québec, 1998.

La situation à Montréal

L'hiver 2011 chez les hommes

Les données compilées par le Service d'hébergement d'urgence (SHU) témoignent d'une augmentation du nombre d'hommes qui se retrouvent dans les refuges. Les données indiquent une hausse de 2 à 3 % par année de la fréquentation des trois grands refuges, soit de 16,9% depuis 2007-2008. En 2010-2011, c'est 59764 nuitées qui ont été recensées à la Maison du Père (156 lits), la Mission Old Brewery (245 lits) et la Mission Bon Accueil (165 lits). Notons qu'en 2010-2011, la hausse la plus importante s'explique par l'ajout de la comptabilisation de 37 places au refuge du Projet Autochtones du Québec (PAQ). Cette hausse constante est plus qu'inquiétante en soi. La Maison du Père est toujours pleine et les deux autres missions le sont aussi trop souvent.

Cet été chez les hommes : Un achalandage sans précédent

Si on regarde de plus près, à la Mission Bon Accueil, habituellement, le taux d'occupation l'été est de 50 %. Cette année, il a souvent atteint 80 et 90 %. Par ailleurs, un sondage mené pendant la saison estivale indique que 75% des hommes sont là depuis moins de 4 mois. De son côté, à la Maison du Père, c'est toujours complet, à la différence que cet été on a vu une hausse des refus, et cela se produisait plus tôt dans la journée. Enfin, à la Mission Old Brewery, le taux d'occupation l'été est généralement de 80 %, mais en 2011, il a souvent été entre 90 et 95 %, ce qui ne laissait que 6 lits de libres.

Chez les femmes : Débordement été comme hiver

En ce qui concerne les femmes, cela fait plus de 3 ans que les ressources d'hébergement débordent à l'année, accroissement qui semble se poursuivre en 2011. À La rue des Femmes, le nombre de demandes pour l'hébergement explose tout au long de l'année. On a fait face à une hausse de 21,6% entre juin 2010 (199 demandes) et juin 2011 (242). Le centre de jour a vu sa fréquentation augmenter de 30 % depuis 2007, dont près de 10% dans la dernière année. Au Chaînon, le nombre de demandes refusées par manque de place n'a cessé de croître, une augmentation de 44,8% entre 2008-2009 (2546 demandes) et 2010-2011 (3687). À l'Auberge Madeleine, la même tendance se confirme concernant le refus par manque de place :

2008-2009	2697
2009-2010	2822
2010-2011	4442
Avril à octobre 2011 (7 mois seulement)	3883

Au Pavillon Patricia McKenzie de la Mission Old Brewery, le taux d'occupation l'été se situe généralement à 50 %. En 2011, il a souvent été entre 100 et 110 %. De son côté, le Centre de jour Chez Doris voit un nombre croissant de femmes, pour un total de 24943 visites enregistrées pour 2010-2011.

Jeunes, une situation persistante

La situation est moins critique chez les jeunes. L'itinérance ne s'aggrave pas, mais elle persiste et se transforme. Par exemple, au Refuge des jeunes, la fréquentation est stable, avec ses 45 places occupées, pour un total de 600 à 650 jeunes hommes différents par an. Dans les 9 Auberges du cœur de Montréal, la fréquentation se maintient aussi, mais les voies de sortie sont saturées. À titre d'exemple, l'Avenue hébergement communautaire a reçu 1200 demandes l'an dernier, 980 pour ses 10 places en hébergement court et moyen terme et 220 pour ses 65 logements transitoires et permanents.

L'itinérance Inuit et Autochtone, une réalité importante

L'itinérance Inuit et Autochtone, marginale avant les années 2000 à Montréal contrairement aux villes à l'ouest du Québec, s'est développée de façon importante dans les dernières années, comme en témoignent tant les données du refuge Projet Autochtones du Québec (PAQ) que les constats du RÉSEAU autochtone. Le PAQ a accueilli 250 personnes en 2010-2011 qui ont utilisé ses 37 places. Les personnes fréquentant ce refuge étaient surtout des hommes, lesquels étaient issus de toutes les nations présentes sur le territoire du Québec. La moyenne du nombre de personnes hébergées par soir est passée 15-20 à 35-40.

Une partie de la réalité

Les personnes en situation d'itinérance ne fréquentent pas toutes les ressources d'hébergement. Certaines trouvent un refuge temporaire sur le divan de connaissances, s'entassent dans une chambre, dorment dehors, squattent, etc. Leur nombre et la proportion qu'elles représentent sont impossibles à évaluer. Cette réalité existe, comme en témoignent les personnes concernées elles-mêmes, les organismes, la police et les résidents des quartiers visés.

De surcroît, on assiste à une augmentation du nombre de personnes sans adresse dans plusieurs banques alimentaires, telles le Resto Plateau, Multi Caf, l'Info Alimentaire Centre-Sud et le Chic Resto Pop. Par exemple, à l'Accueil Bonneau, cet été, on a servi 700 repas le matin et 300 l'après-midi, et à la Mission St-Michael, on est passé en un an de 80-90 usagers à 210 par jour, avec un accroissement notable de jeunes.

Des situations qui s'aggravent

Tous les organismes de première ligne témoignent d'une aggravation des situations des personnes qui fréquentent leurs ressources, ce qui avait été exprimé lors de la Commission parlementaire en 2008 et qui est encore plus important aujourd'hui. La désaffiliation des personnes, leur état physique et mental, leurs dépendances et les substances qu'elles consomment rendent les besoins à combler plus importants. Pour les femmes en situation d'itinérance, l'expérience du viol et de la violence est trop fréquente.

Immigration

Une tendance qui semble s'accroître concerne la composition ethnoculturelle des personnes fréquentant les ressources, ce qui est nommé par plusieurs organismes. À L'Auberge Madeleine, on indique que 20% des femmes qui fréquentent leur ressource sont nées hors Canada. À l'Auberge du cœur le Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal, on indique que 17 % de ses résidents sont nés hors Québec. Enfin le Refuge des jeunes a maintenant une clientèle majoritairement ethnoculturelle : Québécois d'origine haïtienne, nord-africaine et latino-américaine, etc.

Causes de l'accroissement

Pour expliquer l'accroissement vécu actuellement, les responsables des organismes nomment l'accumulation de différents facteurs : des logements de moins en moins accessibles (qui ne sont pas compensés par l'ajout des logements sociaux), l'augmentation de la pauvreté, les sorties d'institutions, la désaffiliation sociale et la toxicomanie. Lors de la rencontre tenue le 1^{er} septembre 2011 par la Ville de Montréal, les responsables des organismes ont particulièrement identifié la perte et le manque de logements ainsi que les conséquences de la crise économique de 2009 sur l'emploi comme des raisons majeures de l'accroissement de l'itinérance.

Le débordement vécu cet été constitue un autre signal pour qu'une action plus intense soit entreprise immédiatement pour prévenir l'itinérance. Encore récemment, le 24 novembre dernier, cinq ressources d'hébergement pour femmes criaient littéralement « au secours » lors d'une conférence de presse.

Impact du plan d'action interministériel en itinérance et besoins en matière d'itinérance dans la région de la Haute-Yamaska

Granby, le 22 novembre 2011,

Le Comité Itinérance du Groupe Actions Solutions Pauvreté (GASP) appui le RSIQ dans sa démarche auprès de la Commission de la santé et des services sociaux parce que le financement actuel est insuffisant pour contrer la croissance des besoins en itinérance de la région de la Haute-Yamaska. Le Plan d'action interministériel en matière d'itinérance n'a aucun impact dans notre région puisque nous ne sommes malheureusement pas ciblés par celui-ci. Cette réalité reflète le sous-financement en itinérance en région. Bien que l'itinérance soit présente en Haute-Yamaska, il semble que cette réalité ne soit pas reconnue à sa juste valeur auprès des différentes instances gouvernementales. Une étude menée en 2011 auprès de douze organismes en itinérance couvrant quatre villes de la Haute-Yamaska stipule que le nombre total de personnes différentes ayant fréquenté leurs services au cours des douze derniers mois se chiffre à 4179. De plus, étant donné que notre territoire n'est pas une zone désignée par la SPLI, la Haute-Yamaska reçoit très peu d'aide pour contrer les besoins. La SPLI priorise également les municipalités de 25000 habitants et moins. Granby, ville concentrant les plus grands besoins en matière d'itinérance en Haute-Yamaska, passe donc entre les mailles du filet. Un Plan d'action interministériel ou une politique en itinérance reconnaissant la nécessité d'agir également en régions plus éloignées pourrait nous permettre de répondre à la demande grandissante en itinérance.

Les statistiques de notre région témoignent de l'urgence d'accentuer nos efforts pour remédier à la situation vécue par un nombre croissant de personnes inscrites dans une dynamique d'exclusion sociale. Par exemple, concernant l'hébergement d'urgence, les refuges connaissent un taux d'achalandage tellement important que plusieurs personnes ne peuvent être accueillies. À Granby, l'Auberge sous mon toit, a accueilli, en 2010, 122 individus sur 326 demandes d'admission, ce qui équivaut à 63% de refus. Pour la même année, la Maison Le Passant a hébergé 276 individus sur 945 demandes, soit 71% de refus. Pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2011, Le Passant note une augmentation de 33% de refus par rapport à la même période en 2010. De plus, les repas populaires sont également témoins de l'accroissement du nombre de personnes qui fréquentent leur organisation. À titre d'exemple à Granby, le Partage Notre-Dame note une augmentation de 20% des demandes de repas populaires depuis un an.

Notre région souffre également d'un grand retard en ce qui a trait aux logements sociaux. Depuis 2008, trois projets ont vu le jour : un immeuble de vingt-quatre logements pour familles, un dix-huit logements pour aînés en 2011 et un troisième projet de vingt-quatre logements pour parents qui retournent aux études tout en leur donnant accès à des services de garde, qui

verra le jour en 2012. Un autre projet est prévu pour 2013 dans un secteur de la ville nouvellement développé. Malgré ces efforts des dernières années, il y a encore un besoin criant de logements sociaux, notamment pour les personnes seules à faibles revenus qui attendent depuis de nombreuses années d'être logées dans de meilleures conditions en fonction de leurs revenus. Les effets sur la vie de ces locataires et l'ensemble de la société ne sont plus à prouver. Selon un mémoire s'intitulant *Le phénomène de l'itinérance dans la région de la Haute-Yamaska* produit par le GASP en 2008, la majorité des personnes qui utilisent les ressources de notre région vivent de l'itinérance situationnelle : 70% des personnes en sont à leur premier séjour. Cette forme d'itinérance est souvent liée au manque de logement abordable qui pousse inévitablement bon nombre de personnes dans la précarité et parfois dans la rue. Selon les données fournies par la SHQ (2006), Granby, ville qui compte aujourd'hui de 62 411 habitants, n'avait alors que 298 unités de logements sociaux destinés aux ménages à faibles revenus. Ceci représente une faible proportion de 4,7 unités de logements sociaux par 1000 habitants, proportion la plus faible parmi une liste de 20 municipalités semblables. Malgré les efforts soutenus de la ville et de plusieurs groupes communautaires ces dernières années, la situation en matière de logements sociaux et d'habitation reste peu reluisante à Granby.

Notre région a plus que jamais besoin d'un Plan d'action s'inscrivant dans une logique cohérente de lutte à l'itinérance et à l'exclusion sociale. Nous espérons qu'une telle démarche puisse enfin reconnaître les besoins croissant en itinérance de notre région présentement non priorisée, tant au niveau des centres d'hébergement d'urgence, des ressources d'aide alimentaire qu'en ce qui a trait au logement social.

Le Groupe Actions Solutions Pauvreté (GASP) est une table de concertation intersectorielle de la Haute-Yamaska qui s'est donné le mandat de mettre en commun les forces de tous les partenaires dans la recherche d'actions et de solutions concrètes aux problèmes de pauvreté vécus par plusieurs membres de notre communauté. Le GASP soutien le développement d'outils et de stratégies sur les quatre grands axes suivants : la sécurité alimentaire, l'habitation, l'itinérance et l'éducation. Chacun des axes est soutenu par un comité de travail. Le comité itinérance est formé de l'Auberge sous mon toit, du CSSS Haute-Yamaska, d'Entr'elles, de l'Autre Versant, de la Maison l'Arc-en-ciel, de la Maison des jeunes l'Exit de Waterloo, de la Maison d'hébergement Le Passant, du Partage Notre-Dame, de Transition pour elles et du GASP.

Référence : Nicolas Luppens, coordonnateur du GASP

(450) 378-0990, gaspauvret@yahoo.ca